

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0009158

Optique, 144101 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 722 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ILILI Said

Date de naissance : 01-12-1949

Adresse : Cité Oulad Ziane appart 15 1mn H Casab

Tél. 0659808360 Total des frais engagés : 7568,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. A.F EL KHALI
NEUROLOGUE
Résidence Les Fidji
59, Bd. Zerkouni - Casab

Date de consultation : 14.12.2022

Nom et prénom du malade : n. Ilili Said Age : 1949

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Signature de l'adhérent(e) : Ilili Le : 26/12/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1/12/2022	O2		3000.00	Dr. A.R. EL KHAMI NEUROLOGUE Résidence Les Fiel 59, Bd. Zerkouni-Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JIHANE RHIZOCLINIC N°1a Ep. BSIRI 28, Centre Commercial Cité Qaled Ziane Casablanca Tel.: 0522 60 55 15	14/12/22	DH f 7268,00 f

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
G	00000000	00000000

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

الدكتور الخالدي احمد فريد

اختصاصي في امراض الجهاز العصبي والعضلات

أستاذ مساعد سابق بالمركز الصحي الجامعي

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

البيضاء

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

Casablanca, le :

14 DEC 2022

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

NE
SIRI
d Ziane

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

PPV : 321,00 DH

5 lib faire

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
vrière 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50/100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
vrière 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50/100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



LC
PPV: 126 DH 00

LIMITED

PPV: 126 DH 00

RIS

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH

STALEVO 50/12,5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 321,00 DH